

THÈMES

- Examen des missions par les textes relatifs aux obligations de service et missions des enseignants (décret du 20 août 2014), dans le but d'objectiver les missions visibles et invisibles, notamment en matière de suivis individualisés des élèves, de la relation aux familles et de la continuité du service public.
- Compléments aux réunions de novembre et décembre 2019 : Cartographie des indemnités et des primes.

L'ESSENTIEL

- Aucune proposition concrète du ministère. Aucun engagement. Cette réunion est uniquement une réunion de diagnostic, où le ministère pose des questions aux organisations syndicales pour recueillir leurs remarques, sur des thèmes qu'il a choisis la façon unilatérale.
- Forte incompréhension entre le SNALC et le ministère quant à l'intérêt même de cette réunion, qui ne semble avoir aucun rapport ni avec les retraites, ni souvent avec les rémunérations des enseignants.
- Des éléments sur la loi de programmation (précisés à la réunion du lendemain) :
 - Rien n'est pour l'instant décidé sur son contenu, sa durée, sa période.
 - Elle a vocation à être préparée après la période de concertation, c'est-à-dire plutôt au second semestre.
 - Constat que pour une loi de programmation, il y a le plus souvent un objectif global et qui peut être de longue durée, qui s'accompagne d'une programmation budgétaire ferme qui généralement s'applique sur 5 ans. Cette programmation budgétaire peut ensuite être renouvelée, et réadaptée aux éventuels évolutions économiques (comme l'inflation).

EXEMPLES DE QUESTIONS POSÉES PAR LE MINISTÈRE

- Quelles évolutions dans la transmission des savoirs et des approches pédagogiques ?
- Comment mieux travailler les liaisons collèges-Lycées et lycées-Supérieur ?
- Comment renforcer le lien avec les parents distants de l'institution ?
- Qui doit avoir le dernier mot sur l'orientation ?

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- La nécessité de poser des choses écrites, de donner des preuves matérielles. Il va falloir que le ministère donne très vite des garanties en matière d'obligations de service, de temps de travail, de charge de travail.
- Le très fort climat de défiance envers la politique ministérielle, qui n'est pas le fait de quelques uns seulement. Cette défiance est générale.
- Le fait que l'on demande de plus en plus de choses aux collègues, alors que l'indemnité censée reconnaître cette charge de travail n'augmente jamais.
- Le volume insuffisant des enveloppes d'indemnités pour missions particulières.
- La présentation des primes des enseignants qui mélange des choses de nature différente.
- Le fait qu'avant de vouloir à tout prix mettre en place des remplacements de courte durée, le ministère devrait déjà assurer les remplacements de longue durée, mission à laquelle il faillit très régulièrement.
- L'aspect hors-sujet dans cette réunion des questions et des échanges sur « la transmission des savoirs », « les compétences transversales » ... Nous ne sommes pas là pour parler de ça.
- La situation spécifique des professeurs documentalistes, pour lesquels le calcul des obligations de service n'est majoritairement pas respecté.

L'AVIS DU SNALC

Cette réunion n'était pas une réunion de négociation. Le ministère cherche à sonder les syndicats tout en dissimulant ses intentions réelles quant à d'éventuelles évolutions du métier.

Le travail mené correspond pour partie à la volonté de lister l'existant afin de justifier la création, par exemple, d'une indemnité fixe supplémentaire (ou la revalorisation des indemnités fixes existantes), mais il dépasse largement ce seul objectif.

Les informations fournies sur le calendrier de la loi de programmation vont en contradiction de l'une des revendications du SNALC (nécessité d'en connaître le contenu avant un éventuel vote sur la réforme des retraites). Nous attendons les réunions de février sur les premiers scénarios de revalorisation pour nous prononcer plus avant, mais si aucun rectificatif n'est apporté à ce moment, le SNALC ne pourra poursuivre de telles « négociations ».